

## Mediapart

### L'image de l'ONU et la démocratie en Haïti

31 JANV. 2021

PAR LAËNNEC HURBON

<https://blogs.mediapart.fr/laennec-hurbon/blog/310121/l-image-de-l-onu-et-la-democratie-en-haiti>

Un communiqué de presse des Nations Unies de ce 27 janvier 2021 révèle la décision de l'ONU d'accorder un appui financier au processus électoral prévu par le gouvernement de Jovenel Moïse. Un véritable coup de grâce à la démocratie en Haïti.

Un communiqué de presse des Nations Unies ce 27 janvier 2021 révèle la décision de l'ONU d'accorder un appui financier au processus électoral prévu par le gouvernement de Jovenel Moïse. L'opposition à des élections sous le contrôle des multiples gangs armés établis travers tout le pays crie au scandale. Ne peut-on pas se demander s'il ne s'agit pas d'un véritable coup de grâce que la communauté internationale chercherait à donner à la démocratie en Haïti grâce au rapport du BINUH ( Bureau intégré des Nations Unies en Haïti) sous la coordonnatrice Mme Helen La Lime ?

L'ONU, on s'en souvient, a déjà porté une « assistance mortelle » ( titre d'un film de Raoul Peck) à la population avec les 10000 morts de choléra causés par le groupe Népalais de la Mission des Nations-Unies. L'ONU refusait de reconnaître sa responsabilité. Le contentieux est encore à vif, et Mme La Lime vient de collaborer à ternir une nouvelle fois l'image de l'ONU en Haïti. Que signifie cet appui à un président qui se déclare « chef de tous les pouvoirs » et qui de fait est à lui seul exécutif/ législatif et pouvoir judiciaire, liquidant ainsi l'expérience démocratique initiée le 7 février 1986 avec la chute de la dictature de Duvalier père et fils ?

Mme Helen La Lime coordonnatrice du BINUH connaît les rapports du Haut-commissariat de l'ONU le 19 janvier dernier sur les violations flagrantes de la Constitution et des droits humains en Haïti par le gouvernement de Jovenel Moïse : épidémie de kidnappings chaque jour parfois par dizaines, des élèves d'écoles publiques et privées sont enlevés contre rançon, les filles sont violées. Dans un même temps, des chefs de gangs armés manifestent sous la protection de la police, et les victimes qui dénoncent ces crimes sont réprimés et arrosés de gaz lacrymogène. Récemment des arrestations d'opposants sont exécutées par un commissaire de gouvernement « d'ordre du président de la république » ; création par décret d'un « agence nationale d'intelligence (ANI) chargée essentiellement de poursuivre des opposants ( vus avant tout comme des ennemis et des terroristes), mais en même temps cette police politique secrète est au-dessus de l'administration, de la police et de la justice ( voir les commentaires critiques de « la Fondation Jékleré sur les récents décrets de Jovenel Moïse( ( Le Nouvelliste, 16 décembre 2020) . Tout laisse croire qu'on est en présence d'un retour à une maquette duvaliériste du pouvoir. Les mandats des juges chargés de l'instruction des massacres répétés dans les bidonvilles de la capitale ne sont pas renouvelés comme par hasard ( voir Le Nouvelliste du 29 janvier 2021) De même le juge Rénord Régis qui instruit le dossier de l'assassinat le 28 août 2020 du bâtonnier Monferrier Dorval a dû s'enfuir du pays, accablé par des menaces constantes de mort.

Curieusement c'est au cœur de la montée exponentielle de la criminalité en Haïti que le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti tente de faire passer la Constitution actuellement en vigueur comme responsable de tous les malheurs du pays. Or l'on apprend dans l'histoire des deux derniers siècles de l'indépendance d'Haïti que chaque fois qu'un président cherche à s'accrocher au pouvoir au-delà de son mandat, il se crée une nouvelle constitution à sa mesure : Haïti aura ainsi produit plus d'une trentaine de constitutions.

\*Laënnec Hurbon, sociologue, directeur de recherche au CNRS ( Paris) et professeur à l'Université d'Etat d'Haïti, spécialiste des rapports entre religion, culture et politique en Haïti et dans la Caraïbe.